

## NOTE DE SERVICE

**PORTANT DESIGNATION DU CHEF DE GROUPE iHRIS, DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE ET DU COMITE TECHNIQUE CHARGES DE L'IDENTIFICATION PHYSIQUE DES AGENTS DE SANTE DANS TOUT LE PAYS ET LA MISE A JOUR DE LEURS DONNEES DANS LA BASE iHRIS.**

- **Vu** le décret n° **0059/PRG/SGG** portant Attributions et Organisation du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- **Vu** la lettre de mission de la DRH n° **0485 du 01/03/2022** qui limite la gestion du personnel seulement au niveau du cabinet et des services rattachés ;
- **Vu** les recommandations des conseils de cabinet portant sur la collecte des informations pour avoir la disponibilité mensuelle du personnel affecté au poste de travail par structure dans tout le pays ;
- **Vu** les nécessités de services ;

**Article 1 :** Pour mener et superviser de manière sécurisée les opérations d'identification physique et de la mise à jour des données du personnel du MSHP dans tout le pays, il a été mis en place **un groupe de travail \* iHRIS\*** rattaché **au Cabinet** comprenant un Comité de Pilotage et un Comité Technique.

**Article 2 :** Dr Diouhé BALDE, **Médecin, Matricule : 227312B**, est nommé chef de groupe iHRIS.

**Article 3 :** Le Comité de pilotage est composé de :

- Le conseiller principal du MSHP,
- Un cadre de la Division des Ressources Humaines(DRH),
- Trois cadres du service de Modernisation des Systèmes d'Information (service SMSI),
- Un cadre du BSD(SNIS),
- Un cadre de l'IGS,
- Une cadre de la DAF,
- Un cadre de la DNEHS-PP,
- Les PTF.

**Article 4 :** Le Comité de pilotage est composé des cadres dont les noms et prénoms suivent ci-après :

- Le conseiller Principal du MSHP,
- Responsable de la Planification et Statistique de la DRH,
- Nouhan SYLLA, Chef service SMSI,
- Sekou LOUA, Chef section Administration réseau ;
- Bakary KEITA, Développeur, chef unité ANSS et chef section informatique connexes,
- DG/DGA du BSD,
- DG/DGA de l'IGS,

- Le DAF/Représentant,
- Le DNEHE-PP/DGA
- Les PTS (UE, BM, GIZ,OMS,CRS,FM,UNICEF....)

**Article 5 :** Le **Comité Technique** est composé des cadres de la Division des Ressources Humaines désignés ci-après :

1. Docteur Diouhé BALDE, Médecin de Santé Publique, **Matricule : 227312B, chef d'équipe système iHRIS** et responsable de la qualité des données du personnel du MSHP,
2. Mamadou Maladho DIALLO, **Matricule : 310950E, Administrateur Civil** et Administrateur Principal de la Plateforme d'iHRIS,
3. Kadiatou Idrissa KEITA, **Matricule : 311076W, Statisticienne**, Administratrice Adjointe de la plateforme d'iHRIS,

**Article 6 :** les rôles et responsabilité assignés aux membres du **Comité de Pilotage** portent sur les tâches suivantes :

Le comité de pilotage a pour rôle de définir les orientations, assurer la coordination et valider les résultats des différentes activités du Groupe iHRIS. Plus spécifiquement, il a pour mandat de :

- ✓ Apporter un appui institutionnel pour garantir l'atteinte des objectifs ;
- ✓ Assurer les orientations nécessaires à l'équipes technique iHRIS ;
- ✓ Valider les instruments de collecte des données ;
- ✓ Organiser des réunions de partage d'informations périodique de la mise à jour des données du personnel du MSHP pour harmonisation des points de vue des différentes parties prenantes, et de suivi de la mise en œuvre des activités ;
- ✓ Assurer le suivi de la réalisation de la vision des RHS déclinée dans le PNDS (2015-2024) dans l'orientation Stratégique 3 et la sous –orientation stratégique 3 relatif au développement des Ressources Humaines orientée vers la performance.
- ✓ Valider les rapports techniques de formation et de mise à jour des activités du groupe de travail \*IHRIS\*.

**Article 7 :** Rôles et responsabilités spécifiques des cadres de la Division Ressources Humaine(DRH) :

Les rôles et responsabilités assignés aux cadres de la DRH chargés d'utiliser les données du personnel de santé issues de la base de données IHRIS pour la gestion administrative et les activités de supervision du personnel affecté au poste de travail sont explicités ci-après :

**1. Le chef de Division des Ressources Humaines :**

- ✓ Propose et valide les cadres de la DRH devant bénéficier des comptes d'utilisateurs d'IHRIS dans le cadre de la gestion administrative des dossiers du personnel de santé.
- ✓ Supervise, coordonne et contrôle les cadres de la DRH utilisateurs des comptes d'IHRIS aux fins exclusifs de manipulation des données pour la gestion administrative conformément aux objectifs du système d'information Sanitaire ;
- ✓ Assure l'interface entre le MSHP et le MFP en ce concerne l'accès aux données, la production des différentes statistiques (Indicateurs) sur les RHS.

**2. Le chef de Groupe IHRIS) :** Gestionnaire des opérations d'identification physique et de la mise à jour de leurs données dans la base iHRIS, il veille à :

- ✓ L'application des procédures administratives et en santé numérique conformément aux objectifs du plan National de Santé Numérique du Service SMSI du MSHP,
- ✓ Assure la représentation du groupe de travail \*IHRIS\* auprès des autorités (DRH, Cabinet, PTF, ONG et usagés) en ce qui concerne l'accès aux données, la production des différentes statistiques (Indicateurs) sur les RHS,



- ✓ Assure la planification, la supervision, le control, la réalisation de la vision conformément aux objectifs du système d'information Sanitaire(SIS).
- ✓ Veuille à l'utilisation des données et assurer la **Projection de l'\*image\* des RH au niveau Central et services déconcentrés** ;
- ✓ Assurer la mise à jour de la cartographie/localisation des intervenants en Ressources Humaine ;
- ✓ Veuille à la bonne manipulation du système IHRIS pour garantir la qualité des données du personnel du MSHP.

### 3. Les cadres du service SMSI sont chargés de :

- ✓ La manipulation du système IHRIS,
- ✓ La configuration, la qualité et le transfert des données pour l'interopérabilité avec les autres systèmes d'information sanitaire,
- ✓ La sécurisation et le suivi régulier de la Gestion de la Base de données sur le serveur.

### 4. Le conseiller Principale du MSHP/SG :

- ✓ Veuille, supervise et coordonne l'ensemble des activités du groupe IHRIS et présente les rapports d'activité au Cabinet pour analyse et prise de décision basée sur l'évidence.

### 4. Les cadres de l'équipe technique assurent :

Les cadres du comité technique mis en place veilleront à la qualité scientifique des activités. Il est chargé de la préparation des documents techniques du groupe, de la rédaction des rapports techniques et leur présentation au comité de pilotage pour validation.

Spécifiquement, il a pour mandat de :

- Assurer l'interopérabilité entre IHRIS et DHIS2 ;
- Elaborer, utiliser et actualiser les documents techniques du groupe IHRIS (Fiche de collecte des données du personnel de santé, manuel de l'administrateur et utilisateur, guide de remplissage de la fiche de collecte, guide de l'opérateur de saisie, le Protocol IHRIS et le manuel de gestion IHRIS) ;
- Présenter et valider les outils à l'ensemble des parties prenantes ;
- Organiser les mises à jour des données à des périodes régulières ;
- Organiser des réunions techniques de travail ;
- Rédiger les rapports techniques de supervision de la fonctionnalité d'IHRIS au niveau central et déconcentré ;
- Organiser les ateliers de renforcement de compétences des points focaux(PF) chargés de la remontée des données IHRIS et du suivi du personnel au niveau central et déconcentré ;
- Assurer la gestion de la demande en données ;
- Assurer l'analyse et l'interprétation des données ;
- Promouvoir l'utilisation des données pour une prise de décision basée sur l'évidence et faire des projections des RHS au niveau central et déconcentré ;
- Produire un rapport mensuel de **disponibilité (Mouvement) du personnel** au poste de travail ;
- Produire un rapport semestriel des **besoins en personnel** de santé par district sanitaire ;
- Produire un rapport **triennal de besoin en personnel** de santé par district sanitaire ;
- Produire un rapport mensuel sur la **situation des contractuels temporaire et permanent** du niveau central et déconcentré ;
- Produire un **rapport Trimestriel sur les stagiaires et bénévoles** du niveau central et déconcentré ;
- Produire un **rapport semestriel et annuel des besoins** en personnel de santé ;
- Produire un **rapport semestriel et annuel** de la **situation des contractuel temporaire et permanent** au niveau central et déconcentré ;

- Produire un **rapport annuel du mouvement du personnel** du MSHP ;
- Produire un rapport mensuel du personnel payé au billetage et au virement ;
- Produire un **rapport trimestriel, semestriel et annuel** du personnel payé au **billetage et virement** ;
- Produire chaque année **l'annuaire Statistique des RH** du Minières de la Santé et de l'hygiène Publique.

**5. Les cadres du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD):** Appui la planification des activités au niveau système IHRIS,

**6. Les cadres de l'Inspection Général de la Santé (IGS) :** Veuille à la collecte, à l'utilisation, au respect, à la confidentialité et à la qualité des données fournies par les agents de santé en tant qu'Inspection Général du MSHP ;

**7. Les Partenaires Technique et Financier (PTF) :**

Chacun selon ses objectifs et ressources disponibles, sont chargés d'apporter une assistance technique et financière directement au groupe IHRIS sous le contrôle du Conseiller Principal et du Secrétaire General du MS.

La mise en place et le fonctionnement effectif et pérenne de la base de données IHRIS permettra sans doute aux autorités du cabinet du MSHP, d'avoir un moyen stratégique, fiable et exploitable pour **une prise de décision basée sur l'évidence.**

**Article 8 :** Les deux comités, dans le cadre de leur fonctionnement peuvent faire appel à l'expertise d'autres personnes ressources. Les résultats des activités d'identification physique des agents affectés dans les structures et de la mise à jour de leurs données sont la **propriété exclusive du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP).**

**Article 9 :** La présente note de service qui prend effet à compter de sa signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



**Dr Mamadou P. DIALLO**